

APRÈS ART. 22

N° AS281

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2023

PLFSS POUR 2024 - (N° 1875)

AMENDEMENT

N ° AS281

présenté par

Mme Valentin, Mme Gruet, M. Jean-Pierre Vigier et M. Brigand

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 22, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.